

Décision

Générale

colonial

Décision n° 204 Milice indigène et militaires placés hors cadres

n° 204

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro

1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Les gradés et miliciens dont les noms suivant ont droit à l'indemnité pour charges de famille : 89. Abdi Douleh, sergent. compagnie (pour compter du 14 février 1947) : 86. Ibrahim Abdi, caporal, 4e compagnie (pour compter du 17 février 1947) : 620. Miguil Farah, 2e classe, 4e compagnie (pour compter du 18 février 1947)

- 672** Aïdid Farah. 13 classe, 4 compagnie (pour compter du 6 février 1947) : 1854. Ali Mohamed, 2e classe, 4e compagnie (pour compter du 11 février 1947) : 1881. Sallah Ahmed. 2e classe, 4e compagnie (pour compter du 17 février 1947) : 187. Hachi Yacin, caporal, 4 compagnie (pour compter du 22 février 1947).